



PROCEDURE ADAPTEE

Articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande publique

Référence de la consultation :

2026-FaisProgBA

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Règlement de la Consultation (RC)

**ETUDES DE DIAGNOSTIC ET DE PROGRAMMATION
LOGISTIQUE ET IMMOBILIERE**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES

**PROJET DE CREATION D'UNE BASE ARRIERE DEDIEE AU
STOCKAGE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DES
SERVICES TECHNIQUES ET DE L'INTENDANCE
AINSI QUE DES KITS DE RECHERCHE DES LABORATOIRES**

Date et heure limites de réception des offres (DLRO) :

Jeudi 7 mai 2026 à 12 heures (midi), terme de rigueur



ECHANGES & REPONSES DEMATERIALISES OBLIGATOIRES



SOMMAIRE

ARTICLE I – ACHETEUR / POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
II.1 Objet du marché public.....	3
II.2 Description du marché public.....	4
II.2.1 Forme du marché	4
II.2.2 Classification CPV (vocabulaire commun des marchés).....	4
II.2.3 Division en lots	4
II.2.4 Variantes.....	4
II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.):.....	5
II.3 Durée du marché et reconduction éventuelle	5
II.4 Incompatibilité du présent marché.....	5
ARTICLE III - MODALITES DE LA CONSULTATION.....	6
III.1 Contenu du dossier de consultation	6
III.2 Mise à disposition du dossier de la consultation, communications et échanges d’informations par voie électronique	7
ARTICLE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS.....	7
IV.1 Délai de validité des offres.....	7
IV.2 Contenu de l’enveloppe.....	7
IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »	7
• DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME) :	7
IV.2.2 Contenu de l’« OFFRE ».....	9
IV.3 Forme juridique du soumissionnaire	10
IV.4 Remise des plis par voie électronique.....	11
ARTICLE V - VISITE DE SITE	13
ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	14
VI.1 Ouverture des plis	14
VI.2 Modalités de vérification des conditions de participation	14
VI.3 Examen des offres	14
ARTICLE VII– RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15

ARTICLE I – ACHETEUR / POUVOIR ADJUDICATEUR

Représentant du pouvoir adjudicateur :	CHU DE NANTES Etablissement support du GHT44 Le Directeur Général du CHU de Nantes
Adresse :	5 allée de l'île gloriette 44093 Nantes cedex
Adresse électronique :	delphine.coutret@chu-nantes.fr
Adresse du profil acheteur	https://www.marches-publics.gouv.fr
Adresse internet	http://www.chu-nantes.fr

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION

II.1 Objet et décomposition du marché public

La présente consultation a pour objet de confier au titulaire du marché **la réalisation d'études de diagnostic ainsi que de programmation logistique et immobilière.**

L'étude attendue s'inscrit dans un double objectif :

1. **Définir les besoins logistiques et immobiliers en vue de la création d'une base arrière centralisée**, destinée à optimiser les fonctions de stockage, de gestion et de distribution des matériels et équipements utilisés par les services techniques et l'intendance du CHU de Nantes.
2. **Confier une mission complémentaire visant à optimiser et à centraliser la gestion des kits de recherche clinique**, en s'appuyant sur une approche analogue à celle retenue pour la base arrière.

Le marché est structuré en cinq (5) éléments de mission, de l'analyse de l'existant jusqu'à la passation du Marché Global Sectoriel (MGS) à savoir :

- **Élément de mission N°1 : Etudes de diagnostic (ANALYSE DE L'EXISTANT)**
 - Réaliser **un état des lieux complet et précis** des processus logistiques, des infrastructures et des systèmes d'information actuellement en place au sein des Services Techniques et de l'Intendance.
- **Élément de mission N°2 – Etudes de faisabilité**
 - Évaluer **la faisabilité technique, réglementaire et organisationnelle du projet de base arrière centralisée**, en analysant les contraintes et les impacts associés **de trois scénarii d'implantation de la base arrière**

- **Élément de mission N°3 – Mission spécifique et complémentaire : CENTRALISATION DE LA GESTION DES KITS DE RECHERCHE CLINIQUE**
 - Appliquer une démarche similaire à celle de la base arrière pour **optimiser et centraliser la gestion des kits de recherche clinique**, en vue d'améliorer la traçabilité, la sécurité et l'efficacité du processus.

- **Élément de mission N°4 – Programme technique détaillé du scénario retenu**
 - Élaborer et rédiger un **Programme Technique Détaillé (PTD) pour le scénario retenu**, servant de référence contractuelle pour la consultation d'un Marché Global Sectoriel (MGS).

- **Élément de mission N°5 – Assistance pour l'organisation et la passation du marché global sectoriel jusqu'au choix du titulaire.**
 - **Assister l'Acheteur pour l'organisation et le suivi de la procédure de consultation du marché global sectoriel**, jusqu'au choix de son titulaire.

Les modalités d'exécution du marché sont détaillées à l'article 3 du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le titulaire du marché accomplira sa mission sous le contrôle du Maître d'Ouvrage.

II.2 Description du marché public

II.2.1 Forme du marché

Le contrat conclu est un marché ordinaire.

II.2.2 Classification CPV (vocabulaire commun des marchés)

	Catégorie	Désignation
Objet Principal	71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
Objet Supplémentaire	71241000-9	Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse

II.2.3 Division en lots

- Prestations divisées en lots : Oui Non

Il s'agit d'un lot unique.

II.2.4 Variantes

Des variantes à l'initiative des soumissionnaires sont-elles autorisées ? Oui Non

Sans objet pour cette consultation

Des variantes à l'initiative de l'Acheteur sont-elles exigées (solutions alternatives)? Oui Non

Sans objet pour cette consultation

II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.):

Le C.H.U reste libre de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles au moment de la signature du marché public.

Des P.S.E. à l'initiative de de l'Acheteur sont-elles envisagées ? Oui Non

Sans objet pour cette consultation

II.3 Durée du marché et reconduction éventuelle

L'exécution des prestations débutera à compter de la date de notification du marché.

Le présent marché aura une durée approximative de **deux (2) à trois (3) ans à compter de sa notification.**

L'achèvement du marché se fera après l'attribution et la notification du marché global sectoriel ou le cas échéant après que le titulaire du marché aura apporté son assistance afin que les éventuels litiges et contentieux relatifs à sa passation soient gérés au mieux par l'Acheteur.

Engagement contractuel du titulaire du marché.

Le calendrier détaillé d'exécution, établi par le titulaire du marché dans le cadre de son offre, a un caractère contractuel.

À ce titre, **le titulaire du marché s'engage à réaliser les éléments de mission 1, 2 et 3** conformément à ce calendrier, et en particulier dans le respect du délai global d'exécution auquel il est contractuellement tenu.

Ce délai global ne pourra excéder six (6) mois à compter de la date de notification du présent marché, hors période des mois de juillet et août 2026.

En cas de non-respect de ce délai, les pénalités prévues à l'article 8.1.1 du CCP seront appliquées au titulaire du marché.

Il n'est pas prévu de reconduction.

II.4 Incompatibilité du présent marché

Compte tenu de l'existence, au sein du présent marché, d'une mission complémentaire d'assistance au maître d'ouvrage pour l'organisation et le suivi de la procédure de passation du Marché Global Sectoriel (MGS), identifiée comme l'élément de mission n°5, **ni le titulaire du présent marché ni, le cas échéant, les membres du groupement (cotraitants) ne pourront, en aucun cas, se porter candidats à la consultation relative audit MGS.**

Le non-respect de ces dispositions entraînera l'irrégularité de la candidature, laquelle sera, en conséquence, écartée de la procédure.

II.5 Compétences détenues par le titulaire du marché

Le titulaire du marché doit disposer et s'entourer de l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution du présent marché.

À ce titre, il est tenu de posséder **au minimum les compétences obligatoires** suivantes :

- Compétences en logistique et gestion de flux,
- Compétences en programmation,
- Compétences en ingénierie multidisciplinaire, dont à minima :
 - ✓ Compétence en structure
 - ✓ Compétence en génie électrique
 - ✓ Compétence en CVC
 - ✓ Compétence en plomberie

Le défaut de justification de l'une ou plusieurs des compétences minimales exigées ci-dessus entraînera le rejet de la candidature, laquelle sera déclarée irrégulière. En conséquence, l'offre du candidat ne sera pas analysée.

Cette liste n'est pas exhaustive, les candidats peuvent présenter des compétences complémentaires à cette dernière.

ARTICLE III - MODALITES DE LA CONSULTATION

III.1 Contenu du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier de consultation sont :

- ❖ Règlement de la Consultation (RC)
- ❖ Lettre de candidature – formulaire DC1
- ❖ Déclaration du candidat – formulaire DC2
- ❖ Déclaration de sous-traitance – formulaire DC4
- ❖ Acte d'Engagement (AE) – formulaire ATTR11
- ❖ Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF au format Excel)
- ❖ Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes

L'Acheteur se réserve la possibilité d'apporter, **au plus tard le mardi 28 avril 2026, des modifications de détail** au dossier de consultation. Le délai de remise des offres sera éventuellement revu en conséquence.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

III.2 Mise à disposition du dossier de la consultation, communications et échanges d'informations par voie électronique

Le dossier de la consultation est mis, gratuitement, à disposition à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Il est recommandé aux candidats de s'identifier (adresse mail de référence) afin d'être tenus informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de consultation.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité du CHU de Nantes ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou d'offre).

Le mode de transmission par voie électronique est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle, ...).

ARTICLE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

IV.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

IV.2 Contenu de l'enveloppe

Chaque opérateur économique doit produire un dossier de candidature et une offre complète comprenant l'ensemble des pièces visées ci-dessous.

IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »

L'utilisation en ligne du DUME est fortement préconisée mais le candidat peut répondre en candidature classique.

- **DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME) :**

Le DUME est une déclaration sur l'honneur sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne dans le cadre du principe du « dites-le nous une fois » qui peut être utilisé en lieu et place des documents mentionnés ci-dessous.

Ce formulaire est à renseigner sur la plateforme des achats de l'Etat (cf. guide d'utilisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>). En cas de co-traitance, se reporter au même guide d'utilisation.

- **DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE CLASSIQUE :**

1. **La lettre de candidature et de désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou forme libre), dûment complétée par le candidat et par chacun des cotraitants en cas de groupement précisant notamment :**

- L'objet de la candidature,
- La dénomination sociale du candidat, son adresse et ses coordonnées (téléphone, fax, courriel),
- Si le candidat se présente seul ou en groupement, dans ce dernier cas préciser la forme du groupement, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire,
- La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il est en règle des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

2. **Les renseignements pour chaque candidat unique ou pour chaque membre du groupement permettant d'apprécier que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché (formulaire Dc2 ou format libre) :**

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sont disponibles ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose
- présentation d'une liste de références exécutées au cours des trois dernières années de même nature que le présent marché avec indication des dates de réalisation, des montants et des coordonnées des maîtres d'ouvrage bénéficiaires
- certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.

Pour justifier des capacités de d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit :

- Les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa propre candidature.
- Un engagement écrit de l'opérateur économique de mettre à disposition ses capacités pour l'exécution des travaux.

IV.2.2 Contenu de l'« OFFRE »

- **Un acte d'engagement** (formulaire Attri 1 joint pré-rempli),
 - Il est souhaité un acte d'engagement (formulaire ATTRI1) complété et signé (**signature en format PADES conseillée**) électroniquement au moment de la remise de l'offre et ce afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché public.
 - *NB : En cas de signature, le candidat doit impérativement remettre un rapport de signature valide associé au fichier signé.*
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée** (dont seuls les prix d'unité auront valeur contractuelle).

Cette décomposition sera impérativement conforme à la DPGF jointe au dossier de consultation. Elle ne devra pas être modifiée dans sa forme (obligation de remplir les prix d'unité, pas de globalisation de plusieurs postes).
- **Une mémoire technique relative à la méthodologie retenue par le soumissionnaire ainsi que les moyens qu'il entend mobiliser pour satisfaire aux exigences contractuelles du marché, en précisant tout particulièrement :**
 - ✓ **La composition, les compétences et l'expérience de l'équipe dédiée au marché** en précisant pour tous ses membres, les noms, fonctions et rôles de chacun en son sein au vu des études confiées, accompagnées de leurs curriculums vitae et leurs références professionnelles (le nom du Maître d'Ouvrage et le contenu de la mission devront être précisés). Les interlocuteurs principaux du Maître de l'Ouvrage seront clairement identifiés ainsi que leur suppléant désigné.
 - ✓ **L'organisation et le fonctionnement de l'équipe**
 - ✓ **La méthodologie retenue pour la réalisation de l'ensemble des études (éléments de mission), ainsi que les moyens mobilisés pour répondre aux exigences du marché.**
 - ✓ Comportant notamment pour chaque élément de mission du marché (n°1 à n°5) les temps forts, les modalités de recueil des données et des besoins (le nombre de groupes utilisateurs proposés, le nombre de réunions prévues et leur stade selon la démarche proposée, les principales étapes de validation intermédiaires et finales des études ainsi que la nature et le contenu des documents produits, etc...
 - ✓ **Le calendrier détaillé d'exécution couvrant les éléments de mission 1, 2 et 3 sur lequel le soumissionnaire est contractuellement engagé**, dans le respect du délai global d'exécution auquel il est tenu (*maximum six (6) mois à compter de la date de notification du présent marché, hors période des mois de juillet et août 2026*)
 - ✓ **Une note explicative détaillant le volume journalier total prévisionnel affecté au présent marché.** Autrement dit, une note explicative de la répartition des temps dédiés à chaque élément de mission en démontrant leur cohérence avec les exigences contractuelles du marché.
- **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Caisse Epargne (RICE)**

L'Acheteur conseille vivement au soumissionnaire de préciser les éléments confidentiels de son offre couverts par le secret des affaires et à justifier par note détaillée écrite les motifs de couverture de ces éléments. Cette démarche facilitera le respect du secret des affaires par le CHU de Nantes, le cas échéant.

IV.3 Forme juridique du soumissionnaire

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à participer à la procédure.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- ❖ En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :
 oui non

- ❖ En qualité de membres de plusieurs groupements
 oui non

Aussi, l'Acheteur impose que soit respectées 2 exigences :

1. Le candidat ne peut pas se présenter pour ce marché **à la fois** en qualité de candidat individuel (**seul**) et de **membre d'un ou plusieurs groupements**. En revanche, **il n'est pas interdit pour un candidat** d'agir en qualité de membres de plusieurs groupements.
2. Un des membres du groupement doit être désigné comme mandataire, toutefois **chaque groupement est libre de désigner son mandataire**.

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur/pouvoir adjudicateur pour la présentation de l'offre (groupement conjoint ou groupement solidaire au sens de l'article R.2142-20 du Code de la Commande publique.

Néanmoins, si des opérateurs économiques décident de présenter une offre sous la forme de groupement conjoint, **le mandataire devra être solidaire**, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du CHU de Nantes, en application de l'article R2142-20 du Code de la Commande publique.

IV.4 Sous-traitance

Le soumissionnaire peut présenter son ou ses sous-traitants, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du contrat. Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la candidature, le soumissionnaire fournit au CHU de Nantes une déclaration mentionnant :

- a) la nature des prestations sous-traitées ;
- b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) le cas échéant les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

La notification du (des) marché(s) emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

IV.4 Remise des plis par voie électronique

La remise des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement et exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de l'établissement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr> (dite plate-forme « PLACE »)

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (ex : par courrier électronique) ne sera acceptée (sous réserve des dispositions relatives aux copies de sauvegarde).

NB : Avant de déposer un pli, il est recommandé de parcourir les rubriques « Aide » & "Se préparer à répondre" à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

CONSEILS POUR PERMETTRE UN DEPOT DANS DE BONNES CONDITIONS :

Mentionner l'adresse mail de contact, dûment orthographiée, à utiliser dans le cadre des échanges de la consultation jusqu'à la notification.

Anticiper la demande de certificat de signature électronique par rapport à la date limite de réception des offres. Liste des prestataires de service de confiance <https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Nommage des fichiers

Il est souhaité que l'opérateur économique précise le NOM DE LA PIECE (exemple DC1, Attri1, ...) puis le NOM DE LA SOCIETE. Exemple : « DC1_SOCIETE »

Nommage des fichiers et dossiers

Il est conseillé d'éviter :

- Les accents et tous les caractères spéciaux
- Les intitulés trop longs

Arborescence et zippage des dossiers

Il est conseillé de zipper le moins possible les dossiers et d'éviter les arborescences trop complexes (cascades de dossier) pour éviter les échecs de dépôt.

Signature des fichiers

- Si le candidat signe son offre, il lui est demandé de se limiter à la signature de l'acte d'engagement.
- En cas de modification du document après signature au format XAdES ou CadES, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.
- Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement eIDAS (ou conforme au RGS uniquement pour les certificats de signatures acquis avant le 12 avril 2018) sont autorisés; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAAdES, XAdES

- ⇒ **Inutile de signer les pièces de candidature ou les pièces techniques.**
- ⇒ **Ne pas signer les dossiers.**

Rapport de signature à fournir

- Utilisation le dispositif de signature par la plate-forme PLACE

- Si utilisation d'un autre outil de signature électronique que celui de la plate-forme PLACE : communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique) contenant a minima :

⇒ La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;

⇒ L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Délais de transmission électronique

Il est conseillé d'anticiper le chargement des pièces afin de s'assurer que la transmission électronique des plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Spam/courrier indésirable

S'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde contient la candidature et l'offre.

Le candidat qui effectue à titre de copie de sauvegarde une transmission sur support papier ou sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis. Cette copie de sauvegarde doit être envoyée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
Hôpital Saint Jacques
Pôle Investissement et Logistique
Cellule juridique du Département Travaux GHT44
Bâtiment Providence
85, rue Saint Jacques
44 093 Nantes cedex 1
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30
Tel 02.40.84.66.11

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans un des deux cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Nantes dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues au CHU de Nantes dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le CHU de Nantes, sous réserve que la copie lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le CHU de Nantes.

Afin de réduire les délais de notification, les opérateurs économiques sont invités à mettre régulièrement à jour sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> les attestations fiscales et sociales.

ARTICLE V - VISITE DE SITE

Une visite du site est proposée par le Maître d’Ouvrage le **jeudi 16 avril 2026 à 14h00**.

Le rendez-vous est fixé à l’entrée principale de l’Hôpital Saint Jacques (85 rue Saint Jacques à Nantes) au niveau de l’accueil où se situe le PC de sécurité, à côté du parking des visiteurs.

Merci de bien vouloir confirmer votre participation le cas échéant en adressant un mail aux deux adresses suivantes : marie.chesneau@chu-nantes.fr et delphine.coutret@chu-nantes.fr

ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

VI.1 Ouverture des plis

Les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R.2151-5 du Code de la Commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

VI.2 Modalités de vérification des conditions de participation

Les modalités de vérification des conditions de participation se feront dans les conditions prévues à l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique.

Rappel : chaque candidat doit disposer **au minimum les compétences obligatoires** suivantes :

- Compétences en logistique et gestion de flux,
- Compétences en programmation,
- Compétences en ingénierie multidisciplinaire, dont à minima :
 - ✓ Compétence en structure
 - ✓ Compétence en génie électrique
 - ✓ Compétence en CVC
 - ✓ Compétence en plomberie
 - ✓

Aussi, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur/pouvoir adjudicateur sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

VI.3 Examen des offres

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critère n° 1 : Valeur technique de l'offre – (70%)

La valeur technique est évaluée sur la base du « **mémoire technique** » et de la « **décomposition du prix global et forfaitaire** » (DPGF) remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre et jugée au vu des 2 sous-critères suivants :

- **Composition, compétences, expérience, organisation et fonctionnement de l'équipe dédiée au marché – 30 %**

Ce sous-critère est apprécié au regard de la pertinence de la composition de l'équipe proposée, de l'adéquation des compétences des intervenants aux missions confiées, ainsi que de leur expérience professionnelle. Cette appréciation s'appuie notamment sur les éléments fournis dans les curricula vitae et les références professionnelles. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipe feront également l'objet d'une évaluation.

- **La qualité et la pertinence de la méthodologie et des moyens mobilisés – 40 %**

Ce sous-critère est apprécié au regard de la qualité et de la pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution du marché, des moyens mobilisés pour répondre aux exigences contractuelles, ainsi que de la cohérence du volume journalier total proposé et de la répartition des temps par élément de mission. Il prend également en compte la pertinence et le réalisme du calendrier prévisionnel d'exécution détaillé (élément de mission 1, 2 et 3).

Critère n° 2 : Prix global et forfaitaire - (30 %)*

**Il est rappelé que la procédure de passation du présent marché est la « procédure adaptée » dès lors l'estimation du présent marché est inférieure au seuil européen égal à 216 000 € HT.*

Négociation :

Après examen des offres initiales, et éventuelle régularisation des offres conformément à l'article R.2152-1 al.2 et R.2152-2 du Code la Commande publique, **L'Acheteur se réserve la possibilité, d'engager des négociations avec les maximum trois (3) soumissionnaires dont les offres sont les mieux notées et classées (à savoir seules les offres régulières, acceptables et appropriées).**

Le cas échéant, les conditions de cette négociation seront précisées dans le courrier d'invitation à négocier. A l'issue de cette négociation, les soumissionnaires pourront remettre une offre finale, selon les modalités et dans les délais indiqués dans le courrier d'invitation à négocier. A défaut, ils seront réputés confirmer les termes de leur dernière offre.

Ces éventuelles négociations peuvent porter sur tous les aspects du marché, et en particulier sur les moyens, les modalités d'exécution des éléments de mission, le(s) volume(s) journalier(s) et le prix.

Le CHU de Nantes dispose cependant de la possibilité d'attribuer le présent marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Seules les offres régulières, acceptables et appropriées seront classées. L'offre la mieux notée et arrivée première au classement sera retenue.

ARTICLE VII– RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard le vendredi 24 avril 2026**, une demande écrite via le profil acheteur: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, **au plus tard le mardi 28 avril 2026**.
